

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTLER, MM. BABILON, WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG, MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés), MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° 029/2004

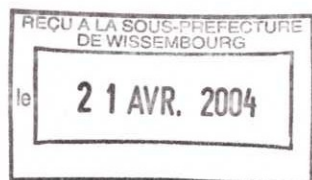
**OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES »
AFFECTATION DES RESULTATS 2003**

- VU l'avis de la commission « finances » du 8 mars 2004 et du 15 mars 2004,
- VU le compte administratif « zone d'activités » de l'exercice 2003 présentant
 . un résultat d'investissement excédentaire de 191 889,01 €
 . un résultat de fonctionnement excédentaire de 323 500,71 €
- VU la délibération n° 014/2004 du conseil communautaire du 23 février 2004 approuvant le compte administratif « zone d'activités » 2003,
- CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 323 500,71 € à la section de fonctionnement et 191 889,01 € à la section d'investissement du budget annexe « zone d'activités » 2004,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de la commission « finances » et du président ;
- d'affecter le résultat d'investissement excédentaire de 191 889,01 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 323 500,71 € à la section de fonctionnement du budget annexe « zone d'activités » 2004.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 avril 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL", enclosed within an oval-shaped stamp.